

Lors d'une séance ordinaire tenue le 14 janvier 2019, le conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache a adopté les règlements numéros:

1663-030 intitulé « **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1663 SUR L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME.** »;

1675-277 intitulé « **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1675 DE ZONAGE.** »;

1675-278 intitulé « **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1675 DE ZONAGE.** »;

1794-008 intitulé « **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1794 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS.** »;

1872-002 intitulé « **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1872 SUR LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX.** »;

Le règlement **1663-030** a pour objet de préciser comme condition préalable à l'émission d'un permis de construction, qu'un terrain doit être adjacent à une rue publique ou qu'il rencontre certaines conditions particulières établies à ce sujet au règlement de lotissement.

Le règlement **1675-277** a pour objet de ne permettre l'usage « H-06 : Multifamiliale (9 à 12 logements) » dans la zone 1-C-62 que sur la rue Guy.

Le règlement **1675-278** a pour objet d'établir des normes relativement à la localisation, le nombre et l'esthétique des systèmes de télécommunication sans fil avec microcellules.

Le règlement **1794-008** a pour objet de rendre les dispositions du règlement relatif aux usages conditionnels applicables, pour l'ensemble du territoire de la Ville, aux systèmes de télécommunication sans fil avec microcellules.

Et le règlement **1872-002** a pour objet de modifier les dispositions relatives aux garanties financières fournies.

Ces règlements sont maintenant insérés au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache et sont en vigueur depuis le 31 janvier 2019, date du certificat de conformité de la directrice générale de la MRC de Deux-Montagnes.

Ils sont à la disposition de toute personne qui veut en prendre connaissance aux heures normales de bureau. La consolidation des règlements 1663, 1675 et 1794 est également disponible sur le site internet de la Ville, section citoyens / règlements municipaux / règlements d'urbanisme et carte de zonage. La consolidation du règlement 1872 est également disponible sur le site internet de la Ville, section citoyens / règlements municipaux / principaux règlements municipaux.

Veillez prendre note que cet avis peut également être consulté sur le site internet de la Ville, section mairie / avis publics.

Fait à Saint-Eustache, ce 14^e jour de février 2019.

Le greffier,
Mark Tourangeau